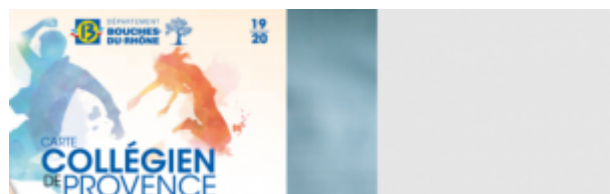




# La carte Collégien de Provence

jeudi 10 septembre 2020



Le Département met à la disposition des collégiens des Bouches-du-Rhône, ou non scolarisés pour raisons spécifiques et en âge d'être collégien (enfants relevant d'instituts spécialisés, jeunes scolarisés à domicile...), la Carte "Collégien de Provence" qui délivre des avantages et des réductions pour leurs loisirs et leur réussite, tout au long de l'année scolaire.

Cette carte sécurisée permet notamment aux collégiens le règlement de prestations chez les partenaires du dispositif (sélectionnés par le Département) à l'aide de deux porte-monnaie distincts pour un montant total de 150 e : Un porte-monnaie "sports et loisirs culturels" d'une valeur de 100 e divisibles en 9 transactions maximum.

Un porte-monnaie "soutien scolaire" d'une valeur de 50 e (utilisable en une seule fois) donnant accès à un stage collectif de deux jours minimum, pendant les vacances scolaires, assuré par des organismes agréés. La carte permet également de profiter tout au long de l'année des bons plans des partenaires (promotions, rencontres sportives, artistiques, etc.).

Le fonctionnement de ce support est assuré par le site [www.collegiendeprovence.fr](http://www.collegiendeprovence.fr). Une application gratuite dédiée est disponible sur IOS et Android, ainsi que sur les ordinateurs et les tablettes fournis par le collège.

Le collégien peut utiliser sa carte dans de nombreux domaines (loisirs, spectacles, articles de sport), obtenir des centaines de réductions et un accès privilégié à de grands événements soutenus par le Département. Il peut ainsi visiter des expositions, participer à des festivals, aller au cinéma ou encore recevoir des informations en temps réel sur l'application.

La carte est proposée dès la rentrée scolaire, à tous les collégiens qui en font la demande à l'aide de leurs identifiants ( login et mot de passe) fournis par le collège en début d'année scolaire.

**Les identifiants pour la carte collégiens de Provence sont l'identifiant Sercol suivi de "@eduprovence.fr" et le mot de passe Sercol qui leur sert à se connecter aux ordinateurs du collège (ou à la tablette).**

**exemple : skywalkerl@eduprovence.fr / Sabre001**

## INFORMATIONS ET ASSISTANCE

Site web : [www.collegiendeprovence.fr](http://www.collegiendeprovence.fr)

Téléphone : 04 86 68 47 44

Mail : [contact@collegiendeprovence.fr](mailto:contact@collegiendeprovence.fr)